

VALORISATION DES DÉCHETS

Trier ses déchets alimentaires, c'est possible pour tous !

Publié le 10 mars 2026



Trier ses déchets alimentaires au quotidien !

Vous habitez en maison ?

Grand Lac met à votre disposition un composteur à installer dans votre jardin.

En 2025, 850 composteurs ont été distribués. Pour en bénéficier, rendez-vous sur le site internet de Grand Lac pour réserver votre créneau : [Prise de rendez-vous pour récupérer un composteur individuel](https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/valorisation-des-dechets/prise-de-rendez-vous-pour-recuperer-un-composteur-individuel) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/valorisation-des-dechets/prise-de-rendez-vous-pour-recuperer-un-composteur-individuel>)

Vous habitez en appartement ?

Des bornes de collecte des déchets alimentaires sont à votre disposition sur le territoire.

Les biodéchets collectés sont acheminés vers la plateforme de Chambéry, où ils sont compostés puis valorisés en agriculture ou en aménagement paysager : [carte interactive](https://geo.grand-lac.fr/adws/app/dde/324fc-5a13-11e9-9b37-9b6a94bbfbee/index.html?context=DmF7) (<https://geo.grand-lac.fr/adws/app/dde/324fc-5a13-11e9-9b37-9b6a94bbfbee/index.html?context=DmF7>)

Quels déchets sont concernés ?

Déchets de table et de cuisine : épluchures, restes de viande et de poisson, coquilles d'œuf, pain, froma

<https://grand-lac.fr/information/actualites/trier-ses-dechets-alimentaires-cest-possible-pour-tous-52443?>

ges, fruits de mer... Les aliments perimes sont acceptes, a condition d'etre desemballes.

- > Pour connaître **les consignes de compostage, rendez-vous ici.** (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/le-compostage>)
- > Pour connaître **les consignes de tri pour la collecte, rendez-vous ici.** (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/collecte-des-dechets-alimentaires>)

Comment déposer mes déchets alimentaires ?

Les déchets doivent être déposés dans un sac en papier kraft afin de garder les bornes propres et de limiter les nuisances. Des sacs kraft sont disponibles en mairie et dans les points d'accueil de Grand Lac. Les sacs en plastique, même biodégradables, ne sont pas acceptés.



Pour toute question, le service valorisation des déchets reste à votre disposition : 04 79 61 74 75

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

 :
8h30-12h00
et 13h30-17h00

 **04 79 35 00 51**